

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUETE PUBLIQUE N° 2020

COMMUNE DE MEINIER

Hameau de Carre d'Amont

Modification des limites de zones - plan n° 29937-525

En application de l'article 16 alinéa 1 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (LaLAT), la commune de Meinier a transmis au Conseil d'Etat un projet de loi modifiant les limites de zones selon plan n° 29937-525, tendant à la création d'une zone de hameaux, située au Carre d'Amont. Ce projet de loi est déposé:

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, rue David-Dufour, 5, 5^e étage (heures d'ouverture: du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h) tél. 022 546 73 00;
- **à la mairie de Meinier**, route de Gy 17 (heures d'ouverture: Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi: 9h30 à 11h30 (Jeudi matin fermé) Jeudi: 15h00 à 19h00 - tél. 022 722 12 12;
- **site internet:** <https://www.ge.ch/c/plans-consultation>

où il peut être consulté du **15 avril au 15 mai 2025** inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au département du territoire, office du patrimoine et des sites, rue David-Dufour 5, case postale 22, 1211 Genève 8.

Publication FAO: 15 avril 2025

**Le conseiller d'Etat chargé du département
du territoire**

Antonio HODGERS



Département du territoire
Office du patrimoine et des sites
Service des monuments et des sites
R. David-Dufour 1 • CH- 1211 Genève 8
Tél. +41 22 546 61 00 • Fax +41 22 546 61 10 •
www.ge.ch